

L'hon. M. Fleming: Si, J'ai montré comment se composait la part la plus large, c'est-à-dire la somme d'un million et demi destinée aux traitements. C'est pour rémunérer les 44 nouveaux préposés à l'exécution de la loi et les aides intermittents dont la Commission a besoin dans ses nombreux bureaux pour divers travaux.

M. Benidickson: Nous avons ici un crédit prévoyant un montant additionnel exigé pour l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Je n'ai pas sous les yeux la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre, muni de ses détails, est probablement mieux documenté que moi pour le moment. Mais ai-je tort de penser que dans le libellé de la loi sur l'assurance-chômage, l'administration ne comprendra pas seulement les services relatifs aux chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage mais aussi, dans un autre article, des services de placement?

A propos de la récente discussion concernant M. Exelby, dois-je comprendre que désormais si des membres du Parlement veulent inscrire au *Feuilleton* des questions qui n'ont pas trait spécialement à des questions anonymes portant sur des données statistiques, ils pourront, à l'égard des services rendus par les services de placement en vertu de cette loi, s'enquérir auprès du ministre des offres précises d'emploi qui ont été faites, par exemple, à M. A., M. B. ou M. C.? Le gouvernement a-t-il songé à cette question? Est-ce ce qui va vraisemblablement se produire par suite de ce que le ministre du Travail a dit relativement aux services rendus à une personne en particulier par la division des services de placement dont il est question dans l'application de la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas envisagé cette question, monsieur le président. J'imagine qu'il ne conviendrait pas que je me prononce sur cette question à l'avance.

M. le président suppléant: A l'ordre! Il est cinq heures, je dois donc quitter le fauteuil...

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, pouvons-nous adopter ce crédit et achever ce ministère?

L'hon. M. Hellyer: Je pense qu'il vaut mieux réserver ce crédit; le ministre changera peut-être d'humeur et consentira à nous fournir les renseignements que nous lui avons demandés.

M. le président suppléant: A l'ordre! Il est cinq heures. Je dois donc, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, quitter le fauteuil afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des bills d'intérêt privé et public.

LES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur: Comme deux bills privés sont inscrits au *Feuilleton* pour être étudiés par la Chambre formée en comité plénier, la Chambre désire-t-elle, en conformité du paragraphe 1 de l'article 54 du Règlement, que le comité plénier en soit saisi en vertu d'une seule motion?

Des voix: Entendu.

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° S-10, tendant à constituer en corporation la *Canadian Pioneer Insurance Company*.—M. Cardin.

Bill n° S-14, concernant la Compagnie d'assurance canadienne générale.—M. Ricard.

BILLS DE DIVORCE

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture des bills n°s SD-1 à SD-179 inclusivement.—M. McCleave.

M. Mandziuk: Ces bills peuvent-ils être réservés?

M. l'Orateur: Le député de Marquette demande pour le compte du député au nom de qui ces bills figurent au *Feuilleton* qu'ils soient réservés. La Chambre consent-elle à ce qu'ils soient réservés?

Des voix: D'accord.

AURORA PIPE LINE COMPANY

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 14 mars, du bill n° S-12, loi constituant en corporation la *Aurora Pine Line Company*.—M. Woolliams.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation.*

M. Argue: Où est le parrain du bill?

M. Martin (Timmins): En l'absence du motionnaire et, pour dire vrai, des motionnaires du bill, je voudrais proposer que le président quitte le fauteuil, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau.

M. le président suppléant: L'honorable député pourrait-il me présenter une motion écrite en ce sens? Le député de Timmins propose:

Que le président quitte le fauteuil, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion de M. Martin (Timmins), mise aux voix, est rejetée par 41 voix contre 5.)

M. Martin (Timmins): Vu l'absence du parrain du bill, je n'ai pu m'empêcher de me demander si, peut-être, le motionnaire n'avait pas en fin de compte admis le raisonnement de l'honorable député de Vancouver-Sud et